



Comité Départemental de la Haute-Garonne

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité Régional Occitanie

N° 3 – AVRIL 2025

Siège social et administratif : Maison des Sports 190 rue Isatis 31670 Labège

☎ 05 61 13 22 66

✉ siege-cd@petanque31.fr

COMPTES RENDUS

Réunion du 25 avril 2025

Présents :

Mmes : BAPTISTE Evelyne - SANS Brigitte - GONCALVES Caroline - ESCANDE Graziella - SOURNAC Angélique

Mrs : MALBERT Guy - **LE MANACH Raymond** - HERNANDEZ Patrick - PINAUD Alain - RICARD Francis - AZEMA Alain - LANOTTE Joël - NEVEU Raymond - GES Jean-Christian - CORBI Paul - HUGUET Patrick - DEBEZI Frédéric - PINEL Claude - DUARTE José - LOPES D'ANDRADE Charles

Absents excusés :

Mme : OLIVIER Sylvie, FOURNES Emilie

Mrs : DUCASSE Gilbert

Préambule du Président, Raymond Le MANACH

Bonsoir à toutes et tous.

Je vous remercie d'être présents ce soir.

Les qualificatifs sont terminés et l'éternel débat sur le retour à un seul tour de qualification est de nouveau sur la table.

J'ai été personnellement contacté par un président de club, qui m'a expliqué son point de vue sur les deux tours de qualificatifs qui ne conviendraient pas à la majorité des joueurs.

J'ai bien entendu écouté les arguments avancés. Je comprends les problèmes posés par la météo dans notre département début février.

Le bilan chiffré qui sera présenté tout à l'heure par Francis vient contredire ces arguments, puisqu'il nous montrera que la participation est loin d'être en baisse. J'en profite pour le remercier devant vous pour ce travail énorme de compilation des chiffres, semaine après semaine.

La solution n'est-elle pas entre les mains des joueurs qui ont la possibilité de choisir de participer ou pas aux deux tours ? Chacun peut s'imposer de ne participer qu'au deuxième tour, s'il considère que début février, c'est trop tôt !

Si nous constatons dans le futur que le premier tour est boudé, il faudra peut-être se poser la question du maintien des deux tours.

Ce qui est certain, c'est que le maintien des championnats à 128 ou 64 équipes avec un seul tour de qualification ne favoriserait pas la sélection qui découle des deux tours. En effet, être qualifié au championnat départemental dès la sortie de poule serait loin de garantir la valeur sportive des équipes présentes.

Nous aurons l'occasion bien entendu de reparler de ce sujet lors de la préparation de la saison 2026. En attendant, les championnats 2025 ont commencé. Nous en ferons un bilan intermédiaire. Nous avons du travail, donc nous allons commencer tout de suite. Merci de penser à Angélique qui enregistre, donc soyons disciplinés. Merci.

1) **ADMINISTRATIF**

a) Approbation de la réunion du Comité Directeur du 28 février 2025

Le compte rendu soumis à l'approbation n'apporte aucune modification et est approuvé à l'unanimité.

b) CR du groupe de travail sur les CZC

Francis RICARD prend la parole :

Nous avons organisé une réunion sur l'avenir des CZC le 22 mars. Quinze clubs étaient présents, tandis que d'autres ont adressé leurs remarques par écrit.

Certains ont regretté la date choisie, qui coïncidait avec le championnat de promotion. Nous avons rappelé qu'il était toujours possible de se faire représenter ou d'envoyer une contribution écrite.

Malgré quelques critiques, la réunion s'est déroulée de manière constructive et respectueuse.

Douze clubs étaient physiquement représentés : Villenouvelle, Bourg-Saint-Bernard, Miramont-de-Comminges, Lagardelle, Le Lherm, Fonbeauzard, Muret St Jean, Montastruc, Léon-Viala, Balma, Bazus et Capens.

Quatre autres clubs ont communiqué par courrier : Villemur, Cox, Gratentour et Labège.

Nous avons rappelé que ce travail est le fruit d'une réflexion engagée après les critiques de fin de saison, conformément aux engagements pris lors du congrès de Bessières. Nous avons souligné que nos CZC, issus d'une histoire locale spécifique, ne peuvent être comparés directement aux CDC des départements voisins, en raison notamment de la taille beaucoup plus importante de notre structure. Enfin, nous avons insisté sur l'importance de considérer l'historique propre des CZC. Nous avons retracé l'origine des CZC, créés par Yvon Laurent avant 2000 sous forme de divisions, puis formalisés en Championnats de Zones lors de la présidence de Michel LE BOT. Leur avantage est d'offrir à tous les joueurs, quel que soit leur niveau, l'opportunité de participer sans limite d'inscriptions et sans frais. L'évolution de la formule a répondu aux contraintes pratiques : éviter les compétitions qui s'éternisent jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Débats et orientations sur l'avenir des CZC

Plusieurs points ont été abordés :

Maintien des CZC : 15 voix POUR, 1 voix CONTRE.

- Formule des compétitions : majoritairement en quatre parties, plutôt que sous forme de poules ou d'AB/ABC.
- Jour de compétition : préférence pour le samedi, tout en envisageant une alternance avec le dimanche.
- Calendrier : avancer les CZC d'une semaine est envisageable au vu du calendrier des CDC qui doivent toujours débiter avant les CZC pour maintenir une équité sportive
- Formation des équipes : la doublette est maintenue pour les féminines et les vétérans pour des raisons pratiques ; une réflexion sur un passage à la triplète vétérans reste ouverte.
- Accès au CDC : proposition de créer un troisième groupe de CDC3 pour permettre à deux équipes de monter depuis le CZC1 (au lieu d'une seule actuellement), via montée directe ou play-offs.
- Coût : la création d'un nouveau groupe de CDC3 représenterait une dépense supplémentaire estimée entre 2 000 € et 2 200 €.

- L'attribution du bonus pour les équipes remportant quatre parties a suscité de nombreux débats :
 - 8 clubs sont favorables à ce que le bonus soit attribué uniquement à une seule équipe du club vainqueur.
 - 7 clubs souhaitent maintenir l'attribution actuelle du bonus à toutes les équipes du club ayant gagné quatre parties.

Conclusion : il est nécessaire d'élargir l'échantillon de réponse avant de trancher.

- En cas d'égalité en finale : un consensus a été trouvé pour conserver le règlement actuel, à savoir répartir les clubs sur le ratio du nombre de parties gagnées par rapport au nombre d'équipes engagées.

Il a été décidé de consulter l'ensemble des clubs sur ces questions via un sondage envoyé par mail. Les clubs disposeront de 15 jours pour répondre. Il est impératif d'encourager fortement les clubs à répondre pour obtenir un taux de participation suffisant, l'objectif étant d'atteindre au moins 50% de réponses.

Les résultats permettront d'actualiser le règlement intérieur en prévision des compétitions 2026-2027-2028.

Cette réforme sera engagée sur les trois saisons restantes du mandat 2025-2028, donc il est important que chacun saisisse l'opportunité de s'exprimer maintenant.

c) **CR de la commission compétition du 10 avril**

Francis RICARD prend la parole :

En ce qui concerne les bilans de participation 2025 : tout est quasiment finalisé, sauf une journée de triplettes JP. Les recettes prévues (2,50 € par participant) permettront de boucler un budget sportif de 74 777,50 €, en ligne avec nos prévisions. Cela nous permettra de maintenir nos projets sportifs et d'intégrer un groupe supplémentaire de CDC3 si cette solution est validée.

Comparons l'évolution entre 2024 et 2025 :

- Les doublettes augmentent de 3 %.
- Baisse notable dans les zones 32 et 41 (respectivement -8 % et -10 %).
- Forte hausse dans la zone 51, probablement grâce au TPO.
- Triplette senior : +1 % (stabilité).
- Doublette féminine : -3 %.
- Doublette mixte : stabilité (1750 équipes).
- Tête-à-tête : légère baisse de 2 %.
- Vétérans : +5 %.
- Triplette féminine : +6 %.
- Triplette promotion : +11 %.

Globalement, la participation est en hausse de 2 %, ce qui montre que, contrairement aux critiques, les joueurs continuent de s'impliquer.

Concernant certaines critiques entendues :

- Si les joueurs étaient vraiment insatisfaits, ils ne viendraient plus. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

- Certains souhaiteraient limiter les qualifications à un seul tour, mais cela réduirait la valeur sportive des compétitions.

Nous devons être cohérents et unis dans notre communication : les chiffres sont la preuve que les joueurs continuent à répondre présents. Le discours doit être clair auprès des clubs et des licenciés, en expliquant bien les avantages du fonctionnement actuel.

Certains clubs ont les moyens d'organiser des qualificatifs, mais refusent de le faire par manque de volonté. Ce sont toujours les mêmes clubs qui se dévouent, parfois au point de se sacrifier pour que les compétitions aient lieu, notamment dans le Nord.

Face à cette situation, un suivi rigoureux des participations sur les concours départementaux a été mis en place, pour établir un état des lieux objectif à la fin de la saison. L'idée : identifier clairement les clubs investis... et ceux qui ne le sont pas. Il est temps d'agir : certains clubs organisent de nombreux concours à grande échelle mais refusent un qualificatif avec moitié moins d'équipes. Ce désengagement devient problématique. À l'inverse, des clubs très investis protestent, à juste titre, contre des frais jugés injustes.

Pour 2026, une réforme est nécessaire et devra être annoncée dès le Congrès 2025. Il ne faut plus faire payer les clubs qui organisent un qualificatif : les frais doivent être répartis entre toutes les équipes, organisateurs compris. Une buvette ne compense pas l'effort logistique fourni.

Aujourd'hui, ce sont parfois les clubs inactifs qui paient le moins, ce qui est absurde. Le forfait de 60 € est devenu une source d'injustices.

Il faut rétablir l'équité : un club qui organise doit être encouragé, pas pénalisé.

Il faut réformer ce forfait de 60 €. Il ne fonctionne pas. Mieux vaut une répartition équitable des frais, que ce soit pour les arbitres, les teneurs de table en fonction du nombre d'équipes engagées par tous les clubs.

D'autre part, une ligne comptable sera visible, qui fera apparaître le montant des recettes des qualificatifs, et celle des dépenses liées au projet sportif.

En affichant une transparence totale et une gestion rigoureuse, nous pourrions maintenir la confiance des clubs.

d) CR de la commission vétérans du 15 avril

Patrick HERNANDEZ prend la parole :

La commission vétérans s'est réunie pour discuter des divers retours et préoccupations qui ont été rapportés, suite au premier trophée départemental vétérans de 2024.

Plusieurs points ont été soulevés.

D'abord, concernant l'organisation des deux qualificatifs : certains participants pensaient que ces qualificatifs auraient lieu avec des mises traditionnelles, et que des joueurs seraient récompensés après deux victoires. Or, cela n'a pas été le cas. Nous avons donc revu l'ensemble du fonctionnement.

Il est envisagé de modifier le règlement, notamment sur le nombre de qualifiés, les modalités de participation, et les remboursements. La question se pose : si l'on commence à rembourser après seulement deux parties gagnées, cela risque d'impacter fortement la dotation de la finale.

La question du prix d'engagement a également été discutée. Le prix d'engagement actuel est de 8,00 €. Mme SANS rappelle qu'il s'agit du montant maximum autorisé.

Cependant, ce montant peut être modifié, car la compétition concernée n'est pas un concours départemental classique, mais un trophée créé par le comité. La dotation pour la finale est équivalente à celle d'un Régional.

Notre proposition : passer à un engagement à 10,00 € par équipe, avec remboursement à partir de la partie avant la qualificative et la partie qualificative. Cela concernerait donc les équipes ayant passé les poules, ce qui semble plus juste.

Autre point évoqué : l'an dernier, les 64 participants à la finale ont été indemnisés, d'une manière ou d'une autre, selon leurs résultats.

Pour la nouvelle édition, il est envisagé que le comité prenne en charge le paiement des arbitres et des teneurs de table lors des phases qualificatives. Ce coût était jusqu'alors assumé par les clubs organisateurs. Cela représenterait un effort financier pour le comité, mais permettrait aussi de valoriser son implication. On pourrait alors indiquer clairement que le comité offre une dotation – estimée à environ 2 500 € – pour cette compétition. Cela justifierait pleinement l'engagement à 10,00 € par équipe.

Cette somme s'ajoutera au montant généré par les frais de prise en charge de la finale, (arbitres, teneurs de table, hébergements, etc.). Il est donc proposé de plafonner cette dépense à ce montant, basé sur la présence d'un arbitre par qualificatif dans chaque zone. Si un district souhaite plus d'arbitres, ce sera à sa charge.

Enfin, il est rappelé que dorénavant, la désignation des arbitres pour la finale sera de la compétence de la commission d'arbitrage, afin d'éviter les erreurs de l'année précédente.

Le nouveau règlement, tenant compte de ses changements sera adressé à tous les clubs avant le début des qualificatifs 2025 de ce trophée.

e) **Vie des districts**

Aucune question n'a été soulevée par les districts.

f) **CR de la commission de discipline du 15 janvier 2025**

Le 15 janvier 2025, la commission de discipline s'est réunie pour juger trois affaires :

1^{ère} affaire :

1^{er} joueur : La sanction prise a été de 1 an avec sursis et remboursement des frais.

2^{ème} joueur : La sanction prise a été de 1 an ferme + 1 an avec sursis + 60 € d'amende et remboursement des frais.

2^{ème} affaire :

La sanction prise a été de 1 an ferme + 1 an avec sursis + 60 € d'amende et remboursement des frais.

Demande de remise de peine mise au vote

Demande de remise de peine de Mr Fajardo

Passé en commission de discipline le 27 septembre 2023 suite à des menaces verbales et attitude agressive envers un arbitre.

➡ sanction prise : 3 ans ferme + 3 ans sursis et remboursement des frais

Résultat des votes avec 19 membres élus présents :

Oui : 1 Non : 18 Abstention : 0

Remise de peine refusée

2) **SPORTIF**

g) **Bilan final des derniers qualificatifs : DH, TTF, T mixte, D mixte, TH, TF, T promotion, T vétérans**

Brigitte SANS note un manque de participation chez les vétérans dans le district nord.

Raymond LE MANACH note les conditions météo difficiles sur le premier tour qualificatif vétérans, en raison de vent fort.

Décision prise de jouer dehors, y compris dans les sites avec boulodrome, ce qui a suscité des tensions et des propos déplacés.

h) **Bilan chiffré des qualificatifs 2025 : participation par district et montant généré**

Francis RICARD présente un bilan chiffré des qualificatifs 2025, détaillant la participation par district ainsi que les montants générés.

i) **Bilan intermédiaire des championnats HG : Promotion, DF, TTH, D mixte, Triplettes jeunes, Tir de précision jeunes, Triplette vétérans, Doublette JP, tir de précision séniors**

- **Triplette Promotion à St Gaudens**, délégué Patrick HERNANDEZ

Mauvaise organisation (absence de dirigeants, extinction des lumières, accueil inexistant, repas du soir non pris en charge pour les officiels). Conditions climatiques difficiles.

Révision des feuilles d'appréciation : Intégrer de nouveaux critères portant sur la qualité de l'accueil réservé aux officiels et sur le niveau d'implication du club organisateur.

- **Doublette Féminine à Seilh**, délégué Frédéric DEBEZI

L'organisation a été globalement satisfaisante. Le club, récemment repris par un groupe de jeunes bénévoles dynamiques, a su faire preuve d'engagement malgré des moyens limités. Les terrains, sélectifs et bien tracés, se prêtaient bien à un championnat départemental, même si certaines lacunes ont été relevées, liées à l'inexpérience et aux contraintes du site.

Parmi les points faibles : l'absence d'éclairage sur les terrains utilisés, ce qui posait problème en fin de journée, ainsi que le manque de planches séparatrices, pourtant non exigées dans les cahiers des charges actuels – un écart désormais corrigé dans la nouvelle version. Le site disposait de suffisamment d'espace pour le stationnement, mais les sanitaires étaient situés un peu trop loin des aires de jeu.

L'ambiance était agréable et les organisateurs se sont montrés très accueillants. L'investissement de cette jeune équipe est prometteur et mérite d'être soutenu. Cette expérience met toutefois en évidence la nécessité d'harmoniser les exigences des cahiers des charges avec les critères de la feuille d'évaluation, afin d'éviter ce type de décalage à l'avenir.

- **Tête-à-tête Masculin à Seilh**, délégué José DUARTE

Idem que le doublette féminin. Rien à rajouter.

A noter : l'organisation conjointe des doublettes féminines et du tête-à-tête masculin s'est révélé être une très bonne initiative. C'était en réalité un retour à une formule déjà utilisée auparavant, et qui a fait ses preuves. Cela permet notamment de maintenir une bonne animation sur les terrains tout au long de la journée, à condition bien sûr que le club dispose de l'espace nécessaire.

En regroupant ces deux compétitions sur la même journée, on optimise l'occupation des terrains et on assure une présence continue du public.

- Doublette Mixte à St Lys, délégué Raymond NEVEU

L'organisation générale a été correctement assurée. Le club a bien géré la logistique, notamment la restauration et le déroulement sportif. Des contrôles réguliers ont permis de constater une propreté satisfaisante du site, même si certains ont jugé les installations un peu justes, ce qui s'explique par les moyens limités du club.

Anomalie constatée sur le live score.

Un incident notable est survenu le dimanche après-midi : les toilettes se sont bouchées, sans possibilité d'intervention rapide de la part des services techniques municipaux, indisponibles ce jour-là.

Concernant les terrains, ils étaient globalement corrects, même si certains espaces étaient recouverts de mousse et légèrement humides, rendant le jeu plus délicat. Malgré cela, les carrés d'honneur ont été retracés correctement en cours de journée, permettant de poursuivre la compétition dans de bonnes conditions.

- Tir de Précision Juniors à Muret St Jean, délégué Alain AZEMA

L'épreuve s'est déroulée uniquement le matin dans de bonnes conditions, avec un bon accueil.

8 garçons qualifiés ; les 3 filles présentes ont été qualifiées d'office, faute de concurrentes suffisantes pour organiser un tir complet.

- Triplette Jeunes à Rieumes, délégué Alain AZEMA

Les terrains d'honneur étaient jugés très sélectifs, donc difficiles pour les plus jeunes.

Un revêtement granuleux (type gravier ressemblant à du verre) a inquiété certains, bien qu'il ait été validé par les organisateurs.

Restauration globalement satisfaisante.

Une remarque a été soulevée sur la signalisation des sanitaires : manque de clarté sur les indications "homme/femme", bien que la situation semble réglée avec deux portes signalées.

Des oublis ont été constatés concernant les récompenses, notamment l'absence de médailles et de bouquet pour la championne du tir de précision féminin.

Il est donc nécessaire que la commission jeunes anticipe davantage en transmettant en début de saison un tableau précis des besoins.

La gestion des récompenses pour les catégories jeunes s'avère plus complexe que pour les seniors, en raison de la diversité des épreuves et des formats.

Raymond LE MANACH prend la parole pour un rappel :

Avec le temps et l'expérience, je constate une dérive progressive dans l'application du cahier des charges concernant la prise en charge des repas. Celui-ci précise pourtant clairement que le comité départemental couvre les repas des officiels : arbitres, délégués, animateur, président du CD31 pendant les deux jours de compétition, ainsi que ceux de trois membres du club organisateur, pour chaque journée. Le plafond est fixé à 20,00 € par repas. Or, de plus en plus de clubs facturent systématiquement le montant maximal, sans que cela soit toujours justifié sur le plan qualitatif. Des erreurs sur le nombre d'officiels peuvent aussi se produire. J'ai dû parfois demander des rectifications.

Par souci d'équité et de transparence, je ne règle que les montants effectivement engagés par le comité.

Appel à la rigueur : les factures doivent correspondre aux présences réelles.

- Triplette Vétérans à Daux, délégué Patrick HERNANDEZ

À l'arrivée sur site à 10h, les terrains étaient totalement inondés, rendant le jeu impossible. Une remise en état partielle a été tentée à l'aide de balais, ce qui a permis de reprendre rapidement la compétition, malgré des conditions initialement difficiles. Le cadre, situé en centre-ville autour de l'église, est agréable, mais les infrastructures restent limitées :

- Seulement une toilette disponible pour l'ensemble du site.
- Fléchage confus, rendant l'accès aux lieux (jury, mairie) compliqué, assimilable à un jeu de piste.
- Capacité des terrains : 32 terrains

Une anomalie du live score a été constatée, en raison d'un problème de connexion internet.

Raymond LE MANACH prend la parole :

En réponse aux difficultés de connexion rencontrées pour le live score, une solution a été envisagée avec Brigitte : l'acquisition d'un Wifi Nomad dès la saison prochaine.

● Doublette Jeu Provençal à Fenouillet, délégués Raymond NEVEU et José DUARTE

Bonne gestion générale de la journée de samedi malgré un peu de pluie en fin d'après-midi.

Malgré les rappels de la veille, plusieurs joueurs n'étaient toujours pas en tenue réglementaire le lendemain (pantalons non homogènes). Quelques ajustements ont été demandés, parfois avec réticence mais acceptés.

Les conditions météorologiques ont obligé des ajustements de terrain. Le jury a décidé d'avancer les quarts de finale pour alléger la journée du lundi. Cette décision a été critiquée, notamment par les perdants, mais assumée.

Une erreur a été relevée concernant le score des quarts de finale, joués à 13 au lieu de 11, comme le prévoit le règlement du championnat de France. Cela aurait pu avoir des conséquences sur le résultat.

Un rappel clair a été formulé : seul le règlement spécifique au championnat de France prévaut.

Les finales ont été jouées dans les temps, dans de bonnes conditions (fin vers 17h).

Francis RICARD prend la parole pour un rappel :

Chaque acteur a son rôle : l'arbitre gère le terrain, le délégué l'organisation. Tous doivent suivre le règlement propre à chaque championnat, notamment celui des championnats de France pour les championnats départementaux. Il est important d'en tirer des leçons et de ne pas agir à l'encontre de ces règles.

Le respect des règlements, une meilleure anticipation, et une mobilisation collective sont essentiels pour redonner sérénité et efficacité à nos compétitions.

● Tir de précision Séniors à Fenouillet, délégué Francis RICARD

Il a été constaté un manque de matériel (boules, cibles, tapis) ainsi qu'un manque criant de bénévoles pour les postes clés : ramassage des boules et surveillance du cercle de lancement.

Des soucis de terrains, les cibles du matin n'étaient pas en bon état. On a dû inverser de sens.

L'organisation a mis en lumière des carences importantes en termes de préparation, de coordination et d'anticipation. Ces dysfonctionnements ont entraîné une gestion en urgence, nuisant à la qualité de l'événement. Cette épreuve, jugée coûteuse (environ 5 000 €) et exigeante en moyens humains (30 personnes voir 32), devra être mieux préparée ou reconsidérée. Aucun cadre décisionnel clair n'a été posé en amont (matériel requis, répartition des tâches, délais).

Proposition de solution pour le tir de précision :

- Fixer un cahier des charges précis avec des échéances claires (matériel, terrains, arbitres, délégués, etc.).
- Acheter le matériel nécessaire pour que le comité puisse organiser l'épreuve en autonomie tous les deux ans.
- Impliquer un accompagnateur par joueur qualifié pour alléger la charge en bénévoles.

j) Point sur la préparation des championnats régionaux de REVEL

Raymond LE MANACH prend la parole :

La préparation du championnat régional de Revel est bien avancée : hébergements réservés, repas validés, coordination assurée avec les départements d'Occitanie. Seule difficulté notable : les terrains, dont une partie est herbeuse : il faudra s'assurer qu'ils soient praticables à temps.

Je reste en contact régulier avec les collègues régionaux pour coordonner les derniers détails. Un carnet d'accueil, semblable à celui de l'an dernier mais amélioré, est en cours de finalisation et sera distribué lors des quatre journées de championnat.

k) Point sur les délégations des CDC 2025

Francis Ricard procède à la lecture de l'attribution des délégations par district.

Les feuilles de match de la première journée serviront de listes officielles. Tous les responsables en CDC-JP et CDC-Vétérans doivent donc maîtriser l'outil Gestion Concours. Cette décision a été prise et validée en réunion.

Rappel en cas d'oubli de la licence :

Tout teneur de table ne doit pas laisser jouer des joueurs sans licence. Jouer sans licence est autorisé à condition de justifier de son identité et de payer 10,00 € d'amende. Que veut dire « justifier de son identité » : présenter une pièce où il y a une photo (carte vitale, permis de conduire, à défaut une reconnaissance par un tiers). Donc, nous n'exigeons pas la seule présentation de la carte nationale d'identité. Précision : celle-ci est recevable sur un téléphone dans sa version France Identité, uniquement.

Francis RICARD prend la parole :

En ma qualité de formateur à Saint-Lys, ayant délivré moi-même les agréments de teneur de table à compter de 2025, je vous demande d'informer avec fermeté l'ensemble des teneurs de table qu'ils sont tenus d'appliquer strictement le règlement : perception obligatoire de 10 euros et présentation d'une pièce justificative d'identité. En cas de non-respect, je me réserve le droit de leur retirer l'agrément, ce droit m'appartenant au même titre que celui de le délivrer.

3) FINANCES

- **Point de trésorerie : mise en paiement des participations des clubs et des inscriptions aux qualificatifs**

Brigitte SANS prend la parole : je remercie tous les districts pour avoir effectué à temps les virements concernant les licences et les mutations.

Je souligne également le geste de M. TÉCHENÉ, qui a gracieusement offert sa prestation pour le tir de précision des jeunes.

Sur le plan comptable, un travail de fond a été engagé, en accord avec Raymond, pour mettre à jour intégralement le plan comptable du comité, actuellement non conforme au plan comptable général. La classe 7 (produits) est finalisée, et les charges sont en cours de traitement. Une fois cette révision terminée, toutes les écritures comptables seront reprises sur la période du 1er octobre 2024 au 30 avril 2025. Un bilan comptable structuré sera présenté à la clôture de l'exercice.

Enfin, un rappel est fait concernant les heures de bénévolat : chaque membre est invité à recenser ses heures, en vue de leur déclaration en fin d'année. Certains ont déjà transmis ces données aux responsables de district, conformément aux consignes données lors de la précédente réunion.

4) **DIVERS**

- **Gestion des remboursements des concours en quatre parties**

Il est rappelé que, bien que le système de remboursement soit simple dans son principe (4,00 € par partie gagnée, puis 8,00 € à partir de la troisième victoire, suivis du reliquat), il est en réalité peu généralisé : sa mise en œuvre ne se fait actuellement que dans certains districts.

Ce système devient plus complexe à gérer dès qu'une quatrième partie est lancée, surtout si les équipes n'ont pas toutes remporté le même nombre de matchs. Dans ce cas, les calculs du reliquat ne peuvent être faits qu'à la fin de la dernière rencontre, ce qui oblige les équipes à patienter pour recevoir leurs gains. Ce délai est mal perçu et constitue un inconvénient majeur.

La situation se complique encore davantage avec l'apparition de concours en 6 parties, une nouveauté cette année. Le modèle actuel, basé sur des remboursements répartis sur 4 parties avec 25 % du budget alloué, ne permet pas de couvrir équitablement les gains pour les équipes victorieuses au-delà de cette structure.

Ce dysfonctionnement met l'organisation centrale en difficulté, alors que les décisions sont souvent prises au niveau des clubs sans concertation. Il est donc proposé deux solutions pour éviter ces problèmes à l'avenir :

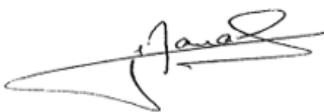
- Refuser les concours aux formats non standards (comme ceux en 6 parties), à moins d'une validation spécifique.
- Exiger que tout organisateur souhaitant sortir du cadre classique fournisse un plan détaillé de mise en œuvre du système de remboursement.

En l'absence de garantie de fonctionnement clair et équitable, il est préférable de ne pas autoriser ce type de concours pour le moment.

La prochaine réunion du comité directeur aura lieu le mercredi 25 juin 2025.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la réunion du comité directeur se termine à 23h20.

Le président,
Raymond LE MANACH



La secrétaire générale,
Angélique SOURNAC

